

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Lignières, et à la révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Perche Haut Vendômois

Par arrêté préfectoral du 12 septembre 2022, une enquête publique unique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Le Parmenier » sur le territoire de la commune de Lignières, ainsi que sur la révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Perche & Haut Vendômois (CCPHV), sera ouverte en mairie de la commune de Lignières et au siège de la CCPHV, du mardi 4 octobre 2022 à 17h00 au jeudi 03 novembre 2022 à 12h00.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Il nécessite une révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal afin d'autoriser la construction du parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Parmenier ».

Demande de permis de construire n°041 115 22 D0001, déposée par la Saeml EneR CVL dont le siège social est situé 12-14 rue Blaise Pascal, 37013 Tours et représentée par M. Jean-Luc Dupont.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Guy Schnoering est désigné commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Lignières et au siège de la CCPHV ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Lignières : le mardi et le mercredi de 17h00 à 19h00, le jeudi de 09h00 à 12h00.

Horaires d'ouverture de la communauté de communes Perche Haut & Vendômois : du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Lignières et au siège de la CCPHV afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Lignières, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public,

- à la mairie de Lignières :

- le mercredi 12 octobre 2022 de 16h00 à 19h00 ;
- le jeudi 20 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 03 novembre 2022 de 09h00 à 12h00.

- au siège de la CCPHV :

- le lundi 17 octobre 2022 de 09h00 à 12h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Lignières et à CCPHV où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>